

Conseil d'Administration du 24 juin 2025 Délibération n°CA-2025-22

Nature : Ressources Humaines
Objet : Approbation du schéma directeur des ressources humaines 2025-2030

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'éducation,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu l'avis favorable du Comité social d'administration en date du 27 mai 2025,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble adopté par le conseil d'administration,

Considérant ce qui suit :

Le Schéma directeur des ressources humaines 2025-2030 définit les orientations stratégiques de l'Université Grenoble Alpes dans les champs des ressources humaines et décrit le cadre au sein duquel des actions seront mises en œuvre au service de ces orientations.

Ce schéma fondateur et exigeant est conçu dans une perspective d'amélioration continue, et constitue une étape majeure dans la recherche de convergence entre l'ensemble des établissements-composantes en matière de ressources humaines. Le Schéma directeur des ressources humaines fait partie du plan stratégique 2025-2030 en construction. Il est conçu dans le prolongement du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2025-2027. Il est étroitement coordonné avec le Plan d'actions égalité 2025-2028, le Schéma directeur pluriannuel handicap 2025-2030 et le Plan de transformation écologique 2025-2027.

Il résulte d'une concertation avec les organisations syndicales représentatives, les composantes Académiques de l'établissement, et les personnels de l'université.

En tant qu'employeur et établissement-composante de l'UGA, Sciences Po Grenoble – UGA est pleinement engagé dans la construction et le suivi des mesures présentés dans le Schéma directeur des ressources humaines annexé à la présente délibération, et chargé d'en assurer la déclinaison opérationnelle.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1ER : APPROUVE le Schéma Directeur des Ressources Humaines 2025-2030 annexé à la présente délibération

Le résultat du vote est le suivant :

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	16
Nombre de procurations :	08
Votes « Pour » :	24
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

Jean-Luc Névache



Président du Conseil d'administration

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble par courrier adressé au greffe du tribunal (Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.